

Le Haras

Situé juste en face du Château, le Haras vous accueille avec ses 7 chambres tout confort et sa grande salle conviviale dédiée aux petits déjeuners.

Location week-end

Cette formule donne accès :

- **aux 7 chambres soit 14 couchages :**
 - nuit du samedi au dimanche
- **à la grande salle des petits déjeuners**
 - salle à manger avec grande table et chaises,
 - équipement de base (machine à café, bouilloire)
 - vaisselle non fournie
- **au grand parking pour le cocktail du samedi soir**
 - en complément du parking du Château, vous avez accès au parking du Haras (80 places) pour votre cocktail du samedi soir, ainsi que pour les personnes logeant au Haras.

Les nuits du vendredi soir et du dimanche soir sont en supplément.

Tarifs

De avril à octobre inclus :

Location week-end : 950 €

Supplément nuit vendredi ou dimanche : 550 €

Réservation

La réservation se fait par la signature d'un contrat et le versement d'un premier acompte de 300€.

Le solde, ainsi que le chèque de caution (1000€ non encaissé) et l'attestation d'assurance sont demandés 1 mois avant la location.

L'envoi du contrat peut se faire par mail.

Conditions générales

(extraits)

Prise d'effet du contrat

Une fois que le contrat sera valablement formé par réception de l'offre dûment datée et signée, celui-ci ne pourra plus être résilié.

Toutefois, les parties conviennent que le non-respect du calendrier de versement des acomptes, du solde du prix et du dépôt de garantie, entraînera la résiliation de plein droit du contrat après mise en demeure infructueuse au locataire par lettre recommandée. Dans tous les cas, le bailleur conservera le bénéfice des acomptes déjà versés. Si la résiliation de plein droit en vertu de l'alinéa précédent, intervient dans les 6 mois avant la date de location effective, le bailleur pourra réclamer en sus le solde du prix.

Obligations du bailleur

Le bailleur s'engage à mettre à la disposition du locataire le ou les espaces aux jours et heures choisies par ce dernier. Le bailleur s'engage à ne pas troubler la jouissance paisible du locataire pendant la durée de location.

Obligations du locataire

Assurance :

Le locataire fait son affaire personnelle de la sécurité et de l'entretien des lieux pendant la période d'occupation. À ce titre, il est rappelé que l'assurance responsabilité civile n'est pas comprise dans la location et le locataire devra s'assurer qu'il bénéficie d'une assurance couvrant les dommages aux biens ou aux personnes y compris le locataire et toutes les personnes introduites de son chef dans les lieux.

Sécurité :

Le locataire est responsable de la manifestation qu'il organise et à ce titre de la sécurité du bâtiment et de ses abords, des biens et des personnes, en particulier des enfants, pendant la période de location.

Nuisance sonores :

Le Haras de Luponnas n'est pas un lieu dédié à une manifestation musicale. Son utilisation est à usage d'habitation et peut accueillir un événement privé ou professionnel non sonorisé et ne générant pas de nuisance sonore extérieures compte tenu d'un voisinage proche. Le locataire devra répondre au plan civil et/ou pénal des éventuelles plaintes du voisinage en matière de gêne et de tapage nocturne sans pouvoir appeler en garantie le bailleur de ce chef.

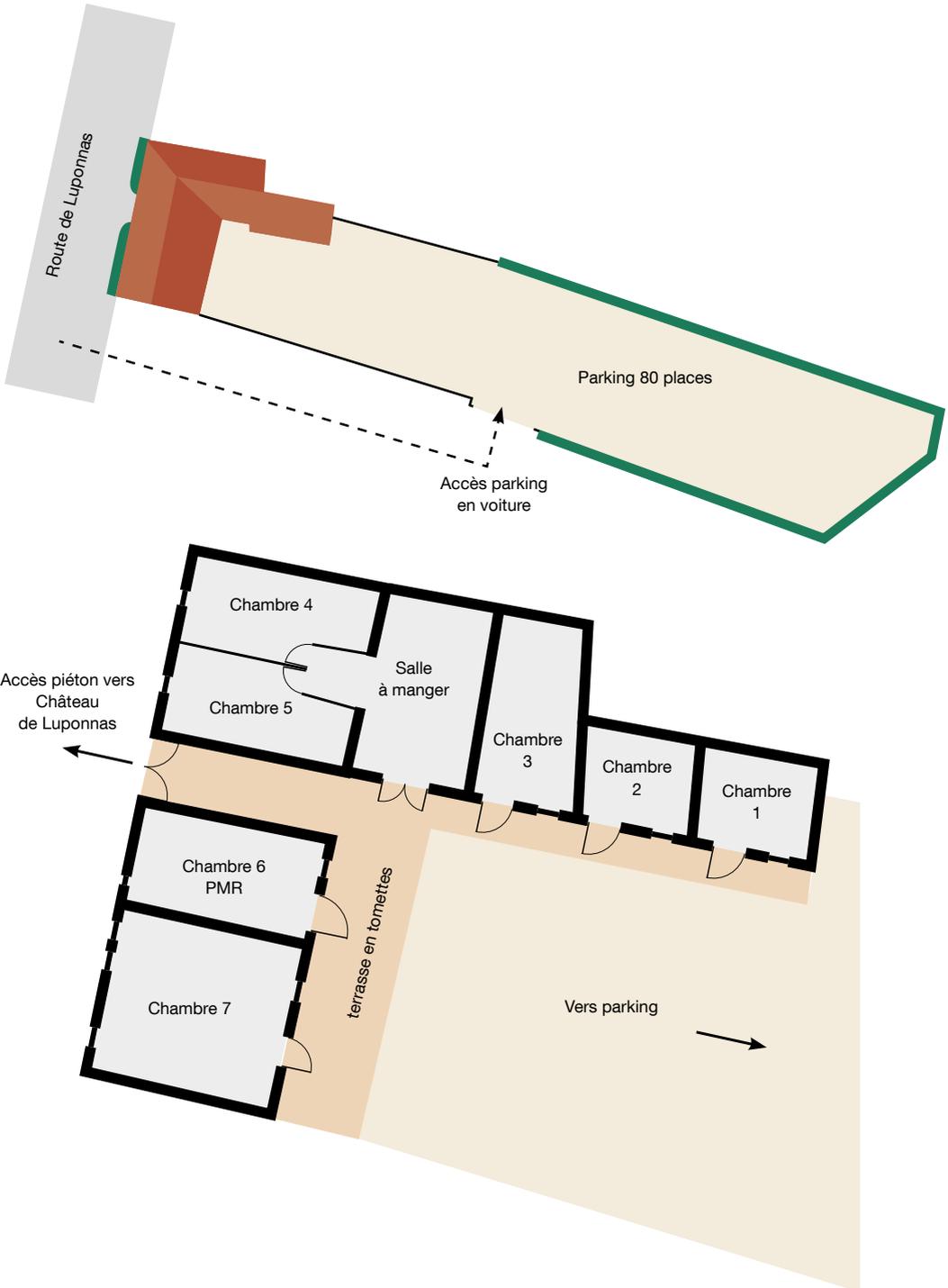
Entretien des lieux et du matériel :

Le Haras de Luponnas n'est pas un lieu de restauration. La salle à manger est équipée d'une évier et ne constitue pas une cuisine. Le locataire s'engage à restituer les lieux propres après avoir procédé au nettoyage de la salle à manger, en passant l'aspirateur fourni par le bailleur. Le nettoyage des chambres reste à la charge du bailleur.

Restrictions particulières

Il est interdit de sortir le mobilier intérieur (chaises paillees et table) en extérieur. En aucun cas un repas ou brunch ne peut être installé dans les esaces extérieurs du Haras. Les feux d'artifice ne sont pas autorisés sur le domaine. Les espaces intérieurs, salle à manger et chambres, sont strictement non-fumeurs. Des cendriers extérieurs sont mis à disposition.

PLAN DU HARAS



PLAN D'ACCÈS

ADRESSE

Haras de Luponnas - 1409 route de Luponnas - 01540 Vonnas

Coordonnées GPS : 46.230867, 4.977070

ITINÉRAIRES

De Lyon - Distance : 70 km / Durée : 01H

itinéraire en rouge sur le plan

À l'arrivée, traverser entièrement le village de Vonnas tout droit.

À la sortie du village, prendre à gauche (D80) pendant 2 Km.

De Mâcon - Distance : 20 km / Durée : 20 minutes

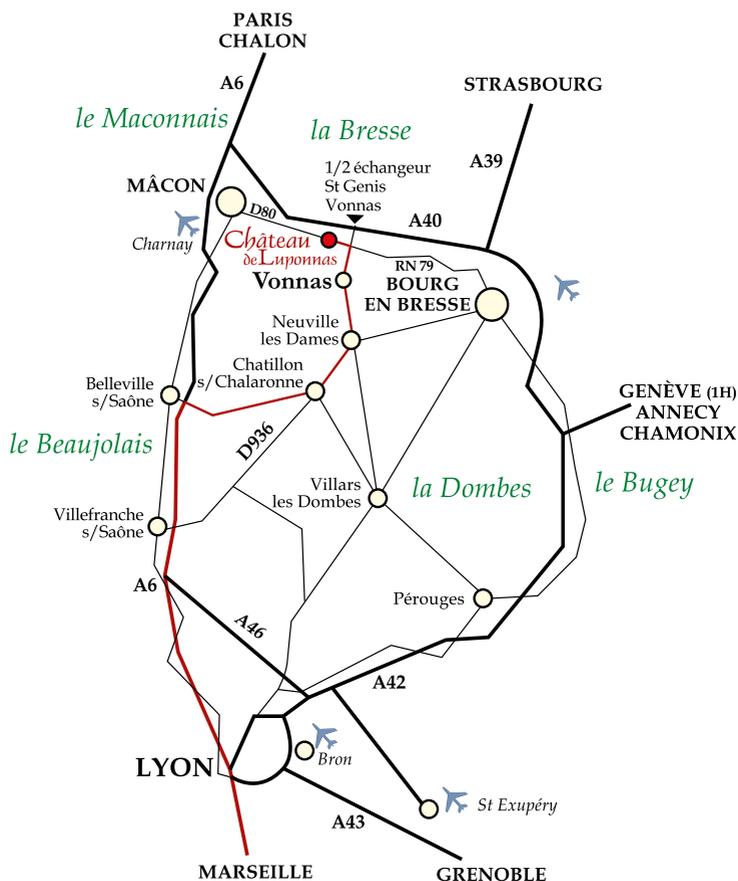
À l'arrivée, le Château de Luponnas se trouvera sur votre droite, 2 Km avant l'entrée dans Vonnas.

De Bourg-en-Bresse - Distance : 22 km / Durée : 25 minutes

À l'arrivée, continuer tout droit sur la route de Mâcon (D80) pendant 2Km après l'intersection d'entrée de village.

De Paris -Durée : 01h37

PARIS GARE DE LYON - MACON LOCHÉ TGV



contact

Haras de Luponnas - 1409 Route de Luponnas - 01540 Vonnas

Contact / visites : Florence Hartmann - contact@luponnas.fr - 06 71 86 38 61

www.luponnas.fr